

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **Article 1 – Société**

EIRL MME RIBEIRO HENRIQUES DA SILVA SANDRA (ci-après “la Société” ou “VALORIS”), est une micro-entreprise dont le siège social est situé au 8 rue Daniel Hamelin, 95570 Moisselles (France), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 750 414 682.

### **Article 2 – Objet et acceptation**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») annulent et remplacent toute précédente version et s'appliquent à toutes les commandes passées par courrier, téléphone ou email par des clients, acheteurs professionnels (ci-après « Client ») à VALORIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les deux parties les acceptant sans réserve (ci-après « les Parties »). Ces Conditions Générales de Vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf convention particulière dûment acceptée et signée par les Parties. Les présentes Conditions Générales de Vente sont modifiables par VALORIS à tout moment sans préavis. Ces adaptations, modifications ou révisions sont effectives immédiatement à compter de leur date de publication. Les CGV seront communiquées au Client par tous moyens et notamment par courriel, par courrier postal ou via le site internet de VALORIS. Le Client doit les consulter régulièrement et notamment avant toute commande. Seule la version en vigueur des CGV au jour de la commande aura valeur juridique entre VALORIS et le Client.

### **Article 3 – Produits**

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France. Tous les efforts ont été effectués afin de s'assurer de l'exactitude des informations présentées sur les offres et brochures commerciales de VALORIS. Cependant, il peut arriver que la description des produits évolue au fil du temps, des normes en vigueur, de l'évolution de la technique ou des gammes. Les photos sont communiquées à titre illustratif uniquement. En cas de différence manifeste avec les produits effectifs, la responsabilité de VALORIS ne saurait être engagée.

### **Article 4 - Formation du contrat de vente**

VALORIS n'est liée que par les engagements figurant expressément dans son offre et dans l'accusé de réception de commande. Si VALORIS a fixé un délai pour l'acceptation de l'offre, elle n'est tenue que jusqu'à l'expiration de ce délai ; si elle n'a fixé aucun délai, elle peut retirer son offre à tout moment en notifiant sa décision au Client. Ce n'est qu'après acceptation écrite par VALORIS de la commande du Client, sous forme d'un accusé de réception de commande, que les deux Parties se trouvent liées par un contrat de vente (ci-après désigné "le Contrat"). Il est convenu que les conditions particulières figurant dans l'offre ou dans l'accusé de réception de commande émis par VALORIS prévalent sur les présentes Conditions Générales de Vente. L'envoi de la commande par le Client implique son adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente dans leur intégralité. Dans le cas où le Client décide de résilier tout ou partie d'un Contrat, le Client sera tenu de rembourser à VALORIS tous les Frais engagés par cette dernière à la date de cette résiliation. Tout paiement d'avance partiel effectué par le Client fera l'objet d'une compensation avec lesdits Frais. Le terme "Frais" doit être défini ainsi : coûts directs, frais de manutention, de stockage et de fourniture de pièces détachées et/ou de divers équipements, coûts des prestations de services, d'élaboration des processus, salaires et charges salariales associées et autres frais similaires résultant directement de l'activité concernée, des frais généraux et des dépenses indirectes. Les Frais incluent également les conséquences financières supportées par VALORIS en raison de la résiliation des accords conclus avec ses fabricants partenaires. En aucun cas, les Frais ne sauraient excéder le total des paiements que VALORIS aurait été en droit de percevoir si le Contrat n'avait pas été résilié par le Client. Dans le cas où le Client décide de reporter toute ou partie de la livraison à une date ultérieure à la date initialement convenue entre les Parties (et confirmée dans l'accusé de réception de commande), VALORIS se réserve le droit de demander le paiement intégral de la commande à la date de livraison initialement prévue et de demander le paiement des frais de stockage que ce report de livraison a entraîné.

### **Article 5 – Prix**

Les prix, tels que mentionnés le cas échéant dans l'offre communiquée par le Service Commercial de VALORIS, correspondent au tarif en vigueur le jour de la confirmation envoyée par VALORIS et sont valables 12 mois. Passé ce délai, VALORIS se réserve le droit de réajuster ses prix et de communiquer au client une nouvelle offre. Les prix des produits sont exprimés en euros hors taxes, et hors participation aux frais d'expédition facturés en sus. Ces prix seront précisés également pour leur montant Toutes Taxes Comprises (TTC), incluant la TVA et les diverses éco-participations ou écocontributions applicables.

### **Article 6 – Paiement**

L'expédition, même partielle, constitue le fait générateur de la facturation (au prorata des quantités expédiées) dont le règlement s'effectue selon les modalités de paiement indiquées ci-après. Le paiement est effectué par virement bancaire télétransmis sur le compte mentionné sur la facture. Le paiement par chèque n'est pas accepté. Le délai de paiement maximum accordé par VALORIS est de trente (30) jours nets à compter de la date de livraison, sauf conditions spécifiées par VALORIS dans l'accusé de réception de commande. En fonction de la situation financière du client, VALORIS se réserve le droit de demander le paiement d'un acompte ou de la totalité de la commande avant la livraison. Le Client est libéré de son obligation de paiement lorsque la somme due est effectivement encaissée par VALORIS, la simple remise du titre de paiement étant insuffisante. Le Client n'est pas autorisé à procéder à des compensations, quelle qu'en soit la raison, sauf accord exprès et écrit de VALORIS. Toute facture doit être payée à son échéance, même en cas de litige sur son libellé, ou son contenu, qui fera, le cas échéant, l'objet d'une régularisation ultérieure. Toute contestation de facture doit être réalisée dans les 3 jours de sa réception. Passé ce délai, elle est réputée acceptée. En cas de retard de paiement total ou partiel, VALORIS enverra au Client, par courrier simple ou recommandé ou bien par courriel, un avis lui indiquant que l'échéance du paiement est dépassée. VALORIS aura également la faculté de déclarer résolue de plein droit la vente de tout ou partie des produits dont le prix n'aura pas été entièrement payé et d'annuler toutes les commandes en cours et refuser toute nouvelle livraison. De même, en cas de retard ou problème de paiement ou de dégradation de la situation financière du Client, VALORIS se réserve le droit de modifier le délai de paiement ci-dessus précisé, d'exiger un paiement d'avance ou d'annuler toutes les commandes en cours. Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce actuellement en vigueur, en cas de retard de paiement total ou partiel des pénalités au taux minimum de trois fois le taux d'intérêt légal sont applicables, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Ces pénalités et indemnités sont exigibles de plein droit, et sont calculées sur le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) de la somme restant due. VALORIS pourra aussi saisir le tribunal compétent en cas de litiges avec le Client. Dans le cas où VALORIS devrait avoir recours à un mandataire afin d'obtenir le règlement d'une facture, le Client devra verser une somme forfaitaire équivalente à 15% du montant de la créance, ainsi que les frais associés aux prestations du mandataire.

### **Article 7 – Livraison**

Sauf convention contraire signée par les Parties, par référence aux Incoterms® 2020, les livraisons sont assurées par un transporteur indépendant sélectionné par les fabricants/partenaires de VALORIS. Elles peuvent intervenir en une ou plusieurs fois, dans des délais indiqués au Client lors de la confirmation de la commande. En cas d'allongement des délais de livraison du fait du transporteur, notamment en cas d'intempéries ou de grève ou encore en cas de perte des produits par ce dernier, VALORIS ne pourra pas en être tenue responsable. Il appartient au Client de communiquer à la commande l'adresse ou les adresses exacte(s) et précise(s) de la livraison ainsi que les contraintes particulières éventuelles, telles que : horaires de livraison, livraison en étage ou en sous-sol, limitations de gabarit ou poids, etc. Ces contraintes devront être expressément acceptées par VALORIS. Tout frais additionnel de transport du fait du Client, tel que notamment les cas d'erreur d'adresse de livraison, d'absence du destinataire ou d'informations insuffisantes relatives aux contraintes particulières, etc. lui sera facturé au coût réel supporté. Tout retour en cas d'impossibilité de livraison sera à la charge du Client, y compris les frais induits tels que le stockage ou la nouvelle livraison. Enfin si le Client demande expressément des livraisons partielles (notamment pour répondre à des impératifs de ventes et/ou de stockage), le surcoût lié à ces transports multiples lui sera facturé sur la base des frais réellement supportés par VALORIS. Il appartient au Client de vérifier, à réception des marchandises, le nombre et l'état de celles-ci en présence du transporteur, et ce, quel que soit le lieu ou les lieux de livraison. La réception sans réserve des objets transportés éteint toute action contre le transporteur. Il appartient donc au Client de notifier au transporteur, par Lettre recommandée avec avis de Réception, ainsi qu'à VALORIS, dans les 3 jours ouvrables suivant la livraison, les éventuelles réserves.

### **Article 8 - Clause de réserve de propriété**

La société VALORIS conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Il appartient donc au Client d'assurer les marchandises contre tout risque de perte, vol, ou dégradation au cours de cette période, auprès d'une compagnie notoirement solvable. En cas d'absence d'assurance, la société VALORIS se réserve le droit de résilier le contrat de vente. Le défaut de paiement de l'une ou l'autre des échéances pourra entraîner la revendication des produits concernés. Le Client s'engage donc à ne pas altérer ou supprimer les signes d'identification des produits concernés ainsi que leurs emballages, afin de permettre l'identification des produits VALORIS, des produits d'autres fournisseurs éventuels. Le Client autorise la vérification et la revendication des produits à tout moment dans ses stocks. Si le Client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société VALORIS se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées. En cas de revendication, les marchandises retrouvées seront réputées les dernières facturées et seront donc prises à due concurrence des factures impayées. Le Client devra s'opposer aux prétentions que des tiers créanciers pourraient avoir sur les marchandises dont la propriété est ainsi réservée et en aviser la société VALORIS dans les plus brefs délais.

### **Article 9 – Confidentialité**

Le Client reconnaît que toutes les données techniques, commerciales et financières communiquées par l'un quelconque des employés, agents, ou représentants de VALORIS sont de nature confidentielle et donc ne doivent pas être divulguées à des tiers. De même, ces données ne doivent pas être utilisées à d'autres fins que celles relatives à la commande des produits VALORIS.

### **Article 10 - Force majeure**

La responsabilité de VALORIS ne pourra pas être mise en cause en cas d'inexécution partielle ou totale du contrat conclu ou de retard dans l'exécution de l'une des obligations décrites aux présentes Conditions Générales de Vente, en cas de force majeure. L'exécution du présent Contrat serait donc suspendue pendant le temps où VALORIS se trouverait dans l'impossibilité d'assurer ses obligations. Est considéré comme un cas de force majeure tout événement de quelque nature que ce soit, ou fait extérieur, qui échappe raisonnablement au contrôle, imprévisible et irrésistible et rendant totalement ou partiellement impossible l'exécution de l'obligation concernée, conformément aux dispositions de l'article 1148 du Code Civil. A titre d'exemple, seront considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste ne soit exhaustive : les actes de terrorisme, la guerre, les émeutes, les mouvements populaires ou la révolution, la grève ou le lock-out dans les industries ou commerces liés à l'activité de VALORIS, l'interruption prolongée de systèmes informatiques liée à un dysfonctionnement général, les incendies, inondations, les catastrophes naturelles, toute intempérie, les accidents d'outillage, rebut de pièces importantes en cours de fabrication, interruption ou retard dans les transports, toute autre cause amenant au chômage partiel ou total pour un ou plusieurs fournisseurs de VALORIS, les épidémies, réquisitions ou dispositions d'ordre législatives, réglementaires ou autres apportant des restrictions à l'état actuel des commerces liés à ceux de VALORIS.

### **Article 11 – Echantillons**

Un Client peut demander à VALORIS l'envoi d'échantillon(s) en émettant un bon de commande échantillon. L'envoi de cet (ces) échantillon(s) implique l'adhésion sans restriction du Client aux présentes Conditions Générales de Vente et se fait à la charge du Client qui supporte à la fois le coût des produits et les frais de port et de traitement de la commande. Toutefois, dans le cas où le Client passerait une commande d'achat pour l'une ou l'autre des références envoyées en échantillon, le montant de sa commande échantillon sera déduit de sa commande d'achat. Cette déduction ne pourra être effective que si la commande comporte une quantité supérieure ou égale à 10 fois la quantité commandée en échantillon, qu'elle est livrée en une seule fois et qu'elle intervient dans un délai maximum de 3 mois après l'envoi de la commande échantillon(s).

### **Article 12 – Responsabilité**

La responsabilité de VALORIS est limitée à l'Article 14 « Propriété Intellectuelle » des présentes Conditions Générales de Vente. VALORIS ne sera en aucun cas tenue responsable des dommages, indirects, prévisibles ou non, tels que la perte de revenus, perte de profit, perte de production, perte de clientèle, perte d'économie escomptées, préjudice économique ou commercial, perte de données, privation de jouissance ou toute perte ou dommage indirect ou secondaire de quelque nature que ce soit du fait de l'achat d'un produit. En tout état de cause, la responsabilité contractuelle de VALORIS, y compris par négligence, au titre de tout dommage dans le cadre d'une commande, ne pourra en aucune circonstance excéder 50% du montant des paiements hors toutes taxes reçus par VALORIS au titre des produits mis en cause.

### **Article 13 - Clause résolutoire**

VALORIS se réserve le droit de suspendre ou résoudre totalement ou partiellement la vente concernée en cas de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de l'expédition des produits ou en cas de changement dans la situation du débiteur pouvant menacer ses créanciers.

### **Article 14 – Propriété intellectuelle**

Tous les documents techniques de toute nature remis au Client, projets, études, catalogues, etc. quel qu'en soit le support, demeurent la propriété exclusive des fabricants/partenaires de VALORIS, seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle sur ces documents et doivent leur être rendus à première demande de VALORIS et/ou de ses fabricants/partenaires. Le Client garantit qu'il respectera les droits de propriété intellectuelle dont les fabricants/partenaires de VALORIS sont titulaires sur leurs marques, brevets, modèles, etc. et s'engage en conséquence à ne faire aucun usage de ces documents susceptible de leur porter atteinte et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers sans accord préalable exprès de VALORIS. Sous réserve des stipulations ci-après, VALORIS garantit (i) le Client contre toute action intentée par un tiers à son encontre dans la mesure où ladite action a pour objet la violation des droits de propriété intellectuelle détenus par un tiers relative au produit fourni par VALORIS au titre de la commande et (ii) supporte la totalité des dommages – à l'exclusion des honoraires d'avocats - auxquels pourrait être condamné le Client par un tribunal dont la décision ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

VALORIS n'a aucune obligation ni aucune responsabilité envers le Client au titre de cette garantie si (1) VALORIS (i) n'est pas informée dans les plus brefs délais par écrit de ladite réclamation, (ii) n'a pas la maîtrise complète et exclusive du dossier, y compris le choix de l'avocat et (iii) ne reçoit pas l'assistance et la coopération raisonnables du Client afin d'assurer sa défense et de régler au mieux le différend dans leur intérêt commun; et (2) si la réclamation est déposée au-delà de trois (3) ans à compter de la date de livraison des produits. Si un produit fait ou de l'avis de VALORIS est susceptible de faire l'objet d'une action en contrefaçon visée ci-dessus, VALORIS a le droit, sans obligation supplémentaire et à son seul choix (i) de donner au Client le droit de continuer d'utiliser ou de vendre le produit ; (ii) de remplacer le produit (iii) ; de modifier le produit de manière à le rendre non contrefaisant ;(iv) de résilier toute commande.

#### **Article 15 - Protection des données à caractère personnel**

VALORIS veille tout particulièrement au respect de ses obligations en matière de collecte et de traitement des données à caractère personnel du personnel du Client conformément aux réglementations en vigueur sur la protection des données personnelles, applicables en Europe (RGPD) et en France. VALORIS détermine les finalités et les moyens des traitements qu'il opère et est responsable de traitement au sens de la réglementation. VALORIS collecte et traite des données à caractère personnel :

- aux fins de l'exécution des CGV ;
- aux fins des intérêts légitimes poursuivis par VALORIS de réaliser des opérations d'étude statistique et d'analyse ;
- aux fins des intérêts légitimes poursuivis par VALORIS de profilage pour adresser au Client des offres ciblées à ses besoins et pour assurer sa prospection commerciale.

En tout état de cause, le Client accepte expressément le traitement de ses données à caractère personnel pour les finalités décrites ci-dessus et s'engage à informer ses personnels concernés du contenu de la présente clause. Les données à caractère personnel du Client sont destinées exclusivement aux services habilités de VALORIS et de ses sociétés partenaires (fabricants) et sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle entre VALORIS et le Client augmentée de 10 (dix) ans à l'issue de celle-ci à des fins de prospection. Au-delà les données sont supprimées. En application du RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité, à la limitation des traitements et d'un droit au retrait du consentement. Ces droits peuvent être exercés auprès de VALORIS aux coordonnées mentionnées à l'article 1. Enfin, le Client peut effectuer un recours auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en cas de violation des dispositions du RGPD.

#### **Article 16 - Droit applicable et juridiction compétente**

Tout litige, quelle qu'en soit la nature ou la cause, sera soumis au Tribunal de Commerce de Pontoise, nonobstant la pluralité de défendeur ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence en référé ou sur requête. Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

Nom et prénom :

Fonction :

Date :

Signature et cachet commercial